

PRÉFECTURE  
DE  
CONSTANTINE

Constantine, le 21 Février 1914

Affaires indigènes

N° 5338

Le Préfet du Département de Constantine

OBJET :

A.S. d'incidents survenus  
entre tirailleurs et  
israélites

à Monsieur le Maire

CONSTANTINE.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie  
d'une lettre de M. le Général Commandant la Division de  
Constantine, concernant les incidents survenus, le 7 courant,  
entre tirailleurs et israélites.

~~Je ne puis qu'approuver les propositions de M. le  
Général Leguay.~~ *Aux termes des art. 91 et 97 de la loi  
municipale, il vous appartient*

~~Toutefois, la police et la sécurité des rues de la  
ville, rentrant dans vos attributions, il vous appartient  
de vous concerter avec cet Officier Général à l'effet d'exa-  
miner et arrêter telles mesures que vous jugerez utiles.~~

P. le Préfet:

Le Secrétaire Général,

*Je vous prie cependant de vous  
faire connaître qu'en ce qui  
concern, je ne suis intervenu  
maintenant le vain de M. Leguay.*

VIVE COMTE D'ARANCIE

Constantine, le 20 Février 1914

PRÉFECTURE  
DE  
CONSTANTINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Constantine, le 20 Février 1914

Affaires indigènes

N°

Le Préfet du Département de Constantine

OBJET :

A.S. d'incidents survenus  
entre tirailleurs et  
israélites

à Monsieur le Maire

CONSTANTINE.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie d'une lettre de M. le Général Commandant la Division de Constantine, concernant les incidents survenus, le 7 courant, entre tirailleurs et israélites.

Je ne puis qu'approuver les propositions de M. le Général LEGUAY.

Toutefois, la police et la sécurité des rues de la ville, rentrant dans vos attributions, *je ne puis que vous* ~~laisser~~ le soin de vous concerter avec cet Officiel Général *à l'effet* pour examiner et arrêter telles mesures que vous jugerez utiles.

P. le Préfet:

Le Secrétaire Général,